

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE
Le 2 août 2022

Séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 2^e jour du mois d'août 2022 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Frédéric Bonin
Monsieur Alex Chabot
Madame Brigitte Claveau

Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

Absent : Monsieur Michel Labbé

RÉS. : 2208-101

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption des procès-verbaux du 6 juillet 2022;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.1.1 Comptes à payer (Loisirs et culture);
- 5.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
- 6.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 6.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 6.2 Pavage rang 7 Ouest;
- 7.- Sécurité publique et protection incendie :
- 8.- Hygiène du milieu :
- 9.- Aménagement, urbanisme et inspection :
- 10.- Loisirs et culture :
- 11.- Varia
- 12.- Période de questions;
- 13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2208-102

PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2022

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2022 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2208-103

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 2 août 2022, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :

▪ Administration	19 182,01 \$
▪ Sécurité publique	2 440,27 \$
▪ Transports	81 349,30 \$
▪ Hygiène du milieu	10 235,03 \$
▪ Quote-part	990,00 \$
▪ Urbanisme	1 437,00 \$
▪ Immobilisation	172 390,82 \$

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ». Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, que soit adoptée la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 2 août 2022 :

▪ Loisirs et culture 18 769,86 \$

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'autoriser le paiement au montant de 63 187,44\$ plus taxes à Pavage Gilles Audet Inc., pour le pavage effectué dans le 7^e rang Ouest.

Ce montant est financé à même la programmation des travaux TECQ 2019-2023.

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mardi 2 août 2022.

Patrick Côté
Directeur général et greffier-trésorier

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 8h15

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général